



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Le Point

Retraite

Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Le 30 avril 2014
N° 19-2014

SOMMAIRE

Page 1 :
L'héritage n'est plus ce
qu'il était

Page 2 :
Appel aux retraités

Infos sociales

Page 3 :
A savoir

Page 4 :
Agenda

Vie de la commission et
des régions

Contacts

L'héritage n'est plus ce qu'il était

En raison des dépenses qui s'accroissent, et de la diminution implicite des mensualités de retraite, beaucoup de retraités ne peuvent plus transmettre à leurs enfants leurs biens immobiliers.

Le montant des retraites est estimé en moyenne à 1600 € pour les hommes et 932 € pour les femmes, mais beaucoup baby-boomers ont connus des périodes de chômage et se retrouvent avec des retraites extrêmement faibles. En France, 800.000 personnes âgées vivent avec moins de 750 € par mois.

Le prix de l'immobilier a plus que doublé au cours de ces quinze dernières années alors que les ressources des plus pauvres n'ont augmentées que de 33 € par mois.

Le gel des retraites vieillesse jusqu'en octobre 2015 au minimum et complémentaires est un mauvais coup supplémentaire donné au pouvoir d'achat des retraités. Il a aussi pour conséquence de limiter l'aide apportée à leurs enfants en difficulté qui se trouvent parfois dans l'obligation de revenir vivre au domicile de leurs parents.

Si les aides apportées par les retraités à leur famille et à autrui à jouer un rôle d'amortisseur de la crise, ceci est de moins en moins vrai par les coups de rabot successifs portés sur le montant des pensions et revenus, obligeant parfois les retraités à trouver un travail d'appoint sans rapport avec leur qualification et compétence.

En conséquence, la vente de leur résidence par les retraités, si elle devait intervenir pour couvrir leurs frais, aurait des effets non négligeables sur le risque de pauvreté des générations suivantes.

L'UCR-FO, avec d'autres organisations syndicales, lancent un appel aux retraités pour une mobilisation nationale contre la dégradation de leur pouvoir d'achat, auprès des préfetures, représentations du MEDEF et patronat local. J'invite tous les retraités à y participer.

Rien n'est inéluctable, encore faut-il avoir la volonté de changer l'ordre des choses et ne pas tomber dans la normalité.

Serge RIO
Secrétaire de la commission permanente des retraités

Appel aux retraité(e)s

L'UCR FO et CGT retraités, FSU-Retraité(s), Unirs-Solidaires, lancent un appel aux retraités pour une mobilisation « nationale » contre la dégradation de leur pouvoir d'achat. La revalorisation de leurs pensions, qui intervenait jusqu'à présent le 1^{er} avril, est reportée au 1^{er} octobre, ce qui fera 18 mois sans revalorisation, en vertu des dispositions votées dans la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014. Ce sont ainsi 600 millions d'euros (chiffres du gouvernement) qui seront pris aux retraités.

> Plus d'informations : <http://www.force-ouvriere.fr/Appel-aux-retraite-es>

* * *

L'écart de niveau de vie entre les retraités et les actifs va se creuser

15/04/14 - Le ratio entre la pension moyenne de l'ensemble des retraités et le revenu d'activité moyen atteindrait 48 % à 57 % du niveau de vie des actifs en 2060 (au lieu de 66 % en 2010).

Toutefois, le ratio de revenu corrigé de la taille du ménage et tenant compte d'autres ressources telles que le revenu du patrimoine ou les prestations sociales, est sensiblement plus élevé.

Le niveau de vie relatif des retraités, qui s'élevait à 96 % de celui des actifs en 2011, se situerait entre 70 % et 85 % en 2060, selon que les gains de productivité s'élèveront respectivement à 1 % ou 2 % par an.

> [Vingt ans de réformes des retraites : quelle contribution des règles d'indexation ?](#)

- INSEE 15 avril 2014

Gel de la valeur du point ARRCO et AGIRC

En application de l'accord du 13 Mars 2013, les conseils d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC ont entériné le gel de la valeur du point au 1er avril 2014 :

- point ARRCO = 1,2513 €,
- point AGIRC = 0,4352 €.

Le gel de la valeur du point est à mettre en relation avec l'augmentation de la cotisation de 0,25% au total à partir de Janvier 2015. L'accord de 2013 prévoit une moindre indexation de 1 point par rapport à l'inflation pour les années 2014 et 2015. Pour information, si le calcul avait été fait selon les règles en vigueur avant l'accord de 2013, le point ARRCO aurait été augmenté de 0,12% et le point AGIRC de 0,22%.

La méthode de calcul retenue depuis une vingtaine d'années est largement dépendante de la variation entre l'inflation prévue l'année N et l'inflation constatée de cette même année N, au début de l'année N+1.

La valeur théorique représente le calcul qui aurait été fait sans la moindre indexation de 1 point. L'écart minime est dû au différentiel important entre la prévision d'inflation 2013 et le chiffre réalisé. Autre constat, pour les régimes l'économie est moindre qu'escomptée, ce qui posera la question du rattrapage sur les années futures.

> Plus d'informations : <http://www.agirc-arrco.fr/>

Loi consommation

Comme d'autres pays européens, la France a désormais son action de groupe, disposition qui devrait être effectif dès l'automne prochain.

Adoptée au mois de février, la loi sur la consommation, dite loi HAMON, aborde de nombreux sujets de la vie quotidienne.

Objectif : améliorer le pouvoir d'achat.

> Vous trouverez toutes les dispositions sur www.economie.gouv.fr

Surendettement : protection renforcé

Un nouveau décret plus favorable aux personnes surendettées :

- Facilitation du maintien dans son logement,
- Allongement de la durée maximale de suspension des saisies,
- Délais de procédure raccourcis si nécessaire.

Pas de fichier des crédits

Le conseil constitutionnel a retoqué une disposition de la loi HAMON, visant à ficher les surendettés, au motif que ce fichier portait atteinte à la vie privée en regroupant des données personnelles auxquelles les personnels de banques et établissements de crédits auraient accès.

Certificat de non-gage

Des sites WEB délivrent des certificats de non-gage, obligatoires lors de la vente de votre véhicule, facturés de 40 € à 50 €.

Ceux-ci sont gratuits en préfecture ou sur le site officiel www.interieur.gouv.fr

Stationnement, pas devant votre garage

Un automobiliste ne peut pas garer son véhicule devant l'entrée de son garage, l'espace lui est réservé pour y accéder mais ne lui donne pas le droit d'y stationner.

(Cours cassation ch. Civ.3, no 10-19554 du 25/01/2012).

Achat immobilier clause suspensive sous condition

L'achat d'un logement grâce à un prêt comporte une clause suspensive.

Si l'acquéreur ne trouve pas de banque lui accordant le prêt, la vente ne se réalise pas et il récupère les sommes déjà versées. A condition qu'il accepte d'emprunter au taux maximal indiqué dans la promesse de vente, rappelle la cour de cassation (Cour Cass, arrêt du 20/11/13, no 12-29021). Si l'acquéreur demande un taux inférieur et ne l'obtient pas, la clause suspensive ne joue pas.

Une taxe de plus sur le prix du gaz

Depuis le premier avril 2014, le prix du kilowatt/heure de gaz inclut la contribution climat énergie. Fixée à 1,41 € par mégawatt/heure consommé (1000 kwh), elle passera à 2,93 € en 2015 et 4,45 € en 2016.

vie de la commission permanente

Agenda

- Prochaine réunion du bureau de la Commission permanente des retraités : le 3 juin 2014 (Michodière)
- Conseil National Professionnel : les 21 et 22 mai 2014 (Lyon)

* * *

vie des régions

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

Contacts

Région Parisienne :

Serge RIO
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA :

Albert MAZZELLA
06 09 53 10 42
albert.mazzella@orange.fr

GENOVESE Joseph
04 93 35 92 26
joanag06@aol.com

FRANCHINI Claude
06 66 34 69 12
mterravecchia@yahoo.fr

Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique
06 70 00 51 60
vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard
06 14 18 91 91
GFMOUTON@aol.com